



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

SOMMAIRE DES RÉOLUTIONS

1. Gestion des eaux pluviales dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent
2. Appui à des mesures afin de promouvoir l'envoi sécuritaire de marchandises dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent
3. Impact des investissements locaux sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent
4. *Chicago Area Waterway System 21st Century* – mettre fin à la carpe asiatique et autres espèces envahissantes
6. Appui à l'Alliance verte
7. Protection des sorties et affluents d'eau potable – *Soumise par la Communauté métropolitaine de Québec*
8. Mise au point et examen de principes de gestion durable des eaux urbaines – *Soumise par le Milwaukee Metropolitan Sewerage District et la ville de Milwaukee*
9. Sommet portant sur l'eau - *Soumise par la ville de Racine*
10. Appui à la résolution de la ville d'Ajax sur la carpe asiatique
11. Inondations dans les vallées du Richelieu et du lac Champlain



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 1 – 2011M

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les eaux de ruissellement ont été reconnues par la Commission mixte internationale et par les autorités réglementaires au Canada et aux États-Unis comme la principale source non ponctuelle d'agents polluants affectant la qualité des eaux littorales des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'on peut anticiper que l'intensification urbaine provoquera une hausse des eaux de ruissellement non traitées, découlant de la croissance démographique, dans nos cours d'eau, le tout ayant un impact négatif grandissant sur la qualité de nos eaux littorales;

ET ATTENDU QUE des précipitations plus intenses et plus fréquentes provoquées par les changements climatiques submergeront de plus en plus les systèmes municipaux d'eaux de ruissellement et les installations de traitement des eaux usées et qu'elles peuvent endommager les infrastructures et causer de graves inondations qui menacent la sécurité publique,

ET ATTENDU QUE les règlements et normes en ce qui a trait aux eaux de ruissellement varient largement dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ce qui donne lieu à la mise en œuvre d'une variété d'approches de gestion des eaux et de grandes différences de disponibilité du financement et du soutien aux activités;

ET ATTENDU QUE la responsabilité de la gestion des eaux de ruissellement est décentralisée, partagée entre de nombreux services municipaux et dans de nombreux secteurs résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels;

ET ATTENDU QU'il est courant que la gestion des eaux de ruissellement ne profite pas d'une source de revenus dédiée semblable à la gestion de l'eau et des eaux usées;

ET ATTENDU QUE les investissements dans les mesures de gestion des eaux de ruissellement créent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme;

ET ATTENDU QUE les municipalités trouvent difficile de mesurer les progrès de la qualité de l'eau découlant des mesures de contrôles améliorées pour la qualité de l'eau en l'absence d'études de référence et subséquentes des conditions environnementales;



ET ATTENDU QUE de plus en plus de municipalités adoptent des plans de gestion des eaux de ruissellement intégrant une « infrastructure verte » employant des mesures d’atténuation naturelles sur place, là où les conditions du sol sont favorables à la réduction des eaux de ruissellement recueillies, ou en gérant les eaux de ruissellement de façon autre que par l’entremise d’une « infrastructure grise » coûteuse;

ET ATTENDU QUE pour les raisons précitées, l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l’Alliance) a désigné la gestion des eaux de ruissellement comme son premier secteur prioritaire dans le cadre de son programme Villes VERDD (« Villes en route vers un développement durable »), qu’elle a interrogé ses membres au sujet de leurs pratiques actuelles de gestion des eaux de ruissellement, et qu’elle a préparé un rapport et des recommandations en ce qui a trait aux pratiques de gestion des eaux de ruissellement dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l’Alliance entend encourager et offrir des formations, des échanges de meilleures pratiques, de la recherche, des ressources électroniques et des projets pilotes à ses membres pour qu’ils puissent améliorer continuellement leurs pratiques liées aux eaux de ruissellement en :

- a. élaborant un plan de gestion des eaux de ruissellement à l’échelle de la municipalité dans le but de réduire et de mitiger les effets des eaux de pluie en employant une approche de gestion centralisée;
- a. définissant explicitement des rôles et responsabilités de chaque département municipal intervenant dans la gestion des eaux de ruissellement;
- b. donnant de la formation sur la qualité de l’eau dans son ensemble, et plus précisément au sujet des normes et analyses de qualité et de quantité des eaux, aux représentants en charge de la gestion des eaux de ruissellement (p. ex. travaux publics, départements de la construction et de la planification), et dans les secteurs industriels/commerciaux/institutionnels;
- c. mettant en œuvre des programmes d’éducation/de rayonnement ou de réglementation en ce qui a trait aux activités liées aux eaux de ruissellement pour les secteurs industriels/commerciaux/institutionnels et résidentiel;
- d. exigeant que soient ajoutés des composants pratiques et efficaces pour la gestion des eaux de ruissellement aux initiatives d’aménagement nouvelles, intercalaires, d’intensification et de rénovation;
- e. établissant des programmes d’entretien et d’inspection réalisables pour l’infrastructure actuelle et celle des eaux de ruissellement, p. ex. bassins de retenue;
- f. établissant et entretenant un budget spécial pour les activités liées aux eaux de ruissellement et une source de financement stable et durable.



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance tâchent de réduire les impacts portés sur la qualité de l'eau dans le bassin Saint Laurent et Grands Lacs, par les eaux de ruissellement de ruissellement en :

- a. établissant des objectifs de qualité de l'eau, en les surveillant et en produisant des rapports au sujet du rendement des systèmes d'eaux de ruissellement;
- b. améliorant la surveillance des impacts des eaux de pluie sur la qualité des eaux réceptrices et en produisant annuellement des rapports sur les constatations;
- c. promouvant des projets-pilotes portant sur la qualité des eaux de ruissellement dans toutes les collectivités du bassin des Grands Lacs, de concert avec les divers paliers gouvernementaux et les institutions d'enseignement de la région (p. ex. universités);
- d. améliorant la qualité des eaux de ruissellement en promouvant et mettant en œuvre des plans de prévention de la pollution.

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance soient incités à se préparer en vue de l'impact des changements climatiques, en ce qui a trait aux eaux de ruissellement, avec le soutien de tous les paliers de gouvernements, en :

- a. préparant des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques;
- b. recueillant des données de modélisation sur les précipitations actuelles et les changements climatiques dans leur région;
- c. révisant les critères de conception de l'infrastructure et les courbes d'intensité, de durée et de fréquence;
- d. élaborant un plan directeur assorti d'objectifs à courte, moyenne et longue échéance pour tenir compte des secteurs à risque d'inondation liés au littoral et aux tributaires des Grands Lacs.
- e. Développant des plans d'urgence pour être mieux préparés pour les inondations sévères dans les lieux les plus vulnérables ;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance tâchent d'intégrer des approches d'aménagement à bas impact pour la gestion des eaux de ruissellement dans toutes les communautés, dont les zones d'urbanisation à haute densité, et d'éliminer les barrières qui empêchent la mise en œuvre d'une infrastructure verte;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance et ses membres demandent l'appui des autorités fédérales, provinciales et d'État :

- a. pour la création d'une campagne de sensibilisation du public, à la grandeur du bassin, établissant le lien entre les effets de la gestion sur place des eaux de ruissellement et des écoulements sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent;



- b. pour faire avancer la gestion des eaux de ruissellement par le biais de matériel d'encadrement et d'incitatifs pour l'adaptation aux changements climatiques, et l'élimination des obstacles à la mise en œuvre de nouvelles technologies et pratiques liées aux eaux de ruissellement;
- c. pour faire avancer la surveillance, les rapports et les analyses de qualité de l'eau liés aux eaux de ruissellement dans un esprit de collaboration et en partageant les données et rapports aux paliers fédéraux, provinciaux, d'État, régionaux et municipaux en vue de réaliser des études complètes de la qualité des eaux littorales et de trouver des solutions propices;
- d. pour faire avancer les engagements ou établir des buts en ce qui a trait aux eaux de ruissellement, pour améliorer la qualité des eaux littorales, dans le cadre d'engagements actuellement en phase de renégociation dont le Plan Saint-Laurent, l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, et la convention sur la qualité de l'eau des Grands Lacs conclue entre le Canada et les États-Unis;
- e. pour reconnaître que la gestion des eaux de ruissellement manque de financement et ainsi, les municipalités demandent aux autorités fédérales, provinciales et d'états d'augmenter et renforcer le financement de la gestion des eaux de ruissellement;
- f. pour chercher du financement auprès de sources gouvernementales, dont le Fonds de durabilité des Grands Lacs d'Environnement Canada et l'*US Great Lakes Restoration Initiative*, autant pour les projets de démonstration municipaux liés aux eaux de pluie que pour l'analyse des résultats des études portant sur la qualité des eaux littorales; et pour favoriser un financement plus axé sur les infrastructures vertes par l'entremise de montants affectés aux infrastructures vertes dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et de l'*U.S. Clean Water State Revolving Fund*.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines